

**LES JOURS D'ABSTINENCE  
POUR LE PROCHAIN CAREME**

Joliette, le 19 janvier 1920.

A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,  
archevêque de Montréal,

Monseigneur,

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Joliette a l'honneur d'adresser à Votre Grandeur copie de l'*indult* récemment concédé par Sa Sainteté Benoît XV à tous les Ordinaires du Canada concernant l'abstinence quadragésimale.

De Votre Grandeur, le très respectueux serviteur,

EMILE LACHAPPELLE, chan.,

\* \* \*

chancelier.

TRÈS SAINT PÈRE,

Le soussigné, évêque de Joliette, en son nom et au nom de tous les Ordinaires du Canada, très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, la supplie de vouloir bien proroger *ad decennium* l'*indult*, déjà accordé pour deux ans par la Sacrée Congrégation du Concile, de pouvoir substituer le mercredi au samedi pour l'observation de l'abstinence quadragésimale, et puisque cet *indult*, en date du 14 janvier 1919, n'a pas compris le samedi et la quinquagésime, le soussigné supplie Votre Sainteté de daigner l'inclure dans le nouvel *indult*.

Priant Dieu pour Votre Sainteté,

le plus humblement soumis de ses fils,

✠ GUILLAUME FORBES,

ÉVÊQUE DE JOLIETTE.

Annimus pro gratia iuxta preces,

Ex aedibus Vaticanis,

die 17a Novembris 1919,

BENEDICTUS PP. XV.

Copie conforme à l'original,

✠ GUILLAUME, ÉV. DE JOLIETTE.